

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 3815

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 17, après le mot :

« production, »

insérer les mots :

« d'adapter l'agriculture à la diversification des profils et notamment des femmes »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Actuellement, l'accès aux métiers agricoles est plus difficile pour les femmes.

Elles ont par exemple plus de difficultés pour approcher et utiliser les machines agricoles. Ceci pour des raisons :

ergonomiques (matériel non adapté à leur corpulence) ;  
de socialisation (les filles étant plus souvent exclues de l'apprentissage informel dans le contexte familial) ;  
de formation (répartition genrée des différentes tâches en stage) ;  
de sexisme ordinaire ;  
d'autocensure liée à la faible légitimité ressentie par nombre de femmes dans le domaine du machinisme agricole ou des métiers d'extérieur

Tous ces constats et pistes d'action ont été largement documentés par le réseau CIVAM.

Le renouvellement des générations appelle à faciliter l'accès à tout type de métier et de tâches agricoles pour les femmes. Aussi, il convient d'orienter la recherche pour lever certains des obstacles qu'elles rencontrent, en développant par exemple du matériel agricole plus adapté.

C'est pourquoi cet amendement vise à intégrer un objectif de diversification des profils et notamment des femmes dans les actions de développement mises en œuvre en matière de recherche, d'innovation et de transfert.